

Soissons : une mosquée va voir le jour, recevant en prime 39000 euros de la part de la commune, pas belle la vie ?

écrit par Christine Tasin | 11 octobre 2015



Le Maire est ravi, il ne pouvait plus « *se contenter de voir prier les gens dans la rue* » ...

Parce qu'il acceptait qu'ils prient dans la rue ? Je suis persuadée que voyant des chrétiens célébrer une messe en plein air il aurait fait donner l'armée...

Apparemment, ce Maire non seulement ne connaît rien à l'islam mais ne s'est pas donné la peine d'interroger les spécialistes : en islam on n'a pas besoin de mosquée ni de salle de prières, on peut prier chez soi, comme le font la majorité des femmes, d'ailleurs, reléguées dans de minuscules salles en sous-sol, à l'étage ou en tout état de cause à part, qui prient chez elles pour le plus grand nombre.

Mais peu importe à monsieur le Maire. Pourvu que la paix sociale (et les voix ?) ait été achetée... 39000 euros !

Le Président de l'association musulmane, exulte, il fait des plans sur la comète, une mosquée ? Trop petit, trop riquiqui, ils vont passer à un Centre culturel (sic !) musulman... histoire d'avoir une école coranique, une bibliothèque avec toutes les oeuvres des « savants » de l'islam comme Qaradawi, afin de faire de leurs ouailles de parfaits petits musulmans...

Bon, si on passait aux choses sérieuses, pas moyen d'attaquer la délibération du Conseil municipal qui, en votant l'échange, déleste les citoyens de Soissons de 36000 euros ? Parce que rien ne dit que le bâtiment récupéré par la Mairie ramènera de l'argent à concurrence de sa valeur vénale... dont on sait, en ces temps de crise économique, d'hébergement d'urgence des clandestins, de crise du logement ou de l'immobilier qu'elle peut osciller, énormément... De là à penser que le bâtiment récupéré par la Mairie ne sera jamais loué ni vendu et que les contribuables devront mettre la main à la poche pour payer ces 36000 euros qui aideront l'islam à répandre son idéologie pernicieuse et dangereuse, il n'y a qu'un pas...

Voici la lettre envoyée au Maire par l'un de nos adhérents :

Monsieur le maire

En tant que citoyen de ce pays, je me permets de vous inviter à lire les deux extraits d'un

jugement de la cour européenne et seulement 3 sourates parmi les 65 qui incitent à tuer.

Vous prenez de grands risques en autorisant la construction d'une caserne pour reprendre les

paroles du président Turc Mr Erdogan.

“Les mosquées sont nos casernes, les coupoles nos casques , les minarets nos baïonnettes et les croyants nos soldats» .

Dans son discours de Lyon, il a demandé à ses compatriotes en France « *de ne pas oublier leur culture, leurs traditions et leur croyance* », selon ses propos rapportés par la presse turque. « *Ne vous assimilez pas. Ne laissez pas vos enfants s'assimiler* », a poursuivi M. Erdogan tout en leur demandant de s'intégrer et de continuer à profiter de l'Etat providence !

Ces derniers jours, à Strasbourg : Erdogan somme même les musulmans d'imposer l'islam à la France.

Comprenant votre souci de protéger la paix sociale, je vous invite à ne pas favoriser

l'installation de risques envers votre population, musulmane, athée ou chrétienne.

Des esprits limités et conditionnés par une idéologie contraire aux Droits de l'homme, peuvent menacer la population.

Le djihad étant inscrit dans le dogme islamique, un seul extrémiste peut causer de gros dégâts,

comme les divers événements le démontrent dans le monde.

L'islam, figé depuis 14 siècles, est une idéologie de la droite d'extrême droite !

[Coran 8:17] *Ce n'est pas vous qui les avez tués : mais c'est Allah qui les a*

tués. Et lorsque tu lançais (une poignée de terre), ce n'est pas toi qui lançais :

mais c'est Allah qui lançait, et ce pour éprouver les croyants d'une belle épreuve

*de Sa part ! Allah est Audient et Omniscient. » **Autrement dit***

c'est l'absolution

par avance pour un meurtrier pour peu qu'il tue un infidèle au nom d'Allah.

[Coran 3:110] *Vous êtes la meilleure communauté...etc..*

[Coran 4:34] *Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci,...etc.*

Le Prophète a dit : *si quelqu'un (un musulman) s'écarte de sa religion, tuez-le.* » (Récit d'Ikrima, Bukhari LII 260). **Vous en connaissez beaucoup, des religions qui appellent à tuer celui qui désire les quitter ? Voilà bien une parole de secte!**

Ce dernier décret du soi-disant prophète, pris comme modèle par ses adeptes, confirme bien que l'idéologie politico-religieuse (termes utilisés par D.Boubakeur chez Bourdin /RMC) tient d'une secte et donc bafoue la loi de 1905.

Extraits de l'arrêt de la CDH du 31 juillet 2001 (4 extraits pour faire court)

- La Cour constitutionnelle a rappelé qu'un tel système (la charia), qui avait ses origines

dans l'histoire de l'Islam en tant que régime politique, s'opposait au sentiment

d'appartenance à une nation ayant une unité législative et judiciaire.

- **Pour la Cour constitutionnelle, la Charia serait l'antithèse de la démocratie,** dans la

mesure où elle se fonde sur des valeurs dogmatiques et est le contraire de la suprématie de

la raison, des conceptions de la liberté, de l'indépendance,

ou de l'idéal de l'humanité

développé à la lumière de la science.

- La Cour reconnaît que la Charia, reflétant fidèlement les dogmes et les règles divines

édictees par la religion, présente un caractère stable et invariable. Lui sont étrangers des

principes tels que le pluralisme dans la participation politique ou l'évolution incessante

des libertés publiques.

Extraits de l'arrêt du 13 février 2003

- *La Cour rappelle que la liberté de pensée, de conscience et de religion représente l'une*

des assises d'une « société démocratique » au sens de la Convention. Cette liberté figure,

dans sa dimension religieuse, parmi les éléments les plus essentiels de l'identité des

croyants et de leur conception de la vie, mais elle est aussi un bien précieux pour les

athées, les agnostiques, les sceptiques ou les indifférents.

Or les quotidiens locaux rapportent régulièrement les troubles à l'ordre public dans tout le pays.

Il faut se rappeler les drapeaux Maghrébins place de la République lors de l'élection de F Hollande.

De même les destructions lors de matchs d'Algérie. Les

caillassages des services de secours et autres services publics. L'obligation aux femmes de baisser les yeux si par mégarde elles croisent un non « de souche » (terme inventé par une certaine Houria Bouteldja).

Vous devez savoir que sur les réseaux sociaux des vidéos montrent des **enfants apprenant à égorger** sur une poupée, cela dans une salle animée par des femmes, l'une d'elles ajoute même du jus de tomate pour « faire plus vrai » !

Va-t-on recevoir aussi ces imams itinérants comme dernièrement au Parc des Expositions de Pontoise où s'est tenu Le salon musulman du Val d'Oise.

L'Imam Éric Younous considère que les juifs sont punis par Allah, tandis que Mehdi Kabir considère les « mangeurs de porcs » comme « les gens les plus sales ».

Rachid Abou Houdaya, imam de la mosquée de Brest, un tenant très rigoureux du port du voile : *“si la femme sort sans honneur, qu'elle ne s'étonne pas que les hommes abusent de cette femme là”*.

“Si vous placez de la viande non enveloppée et que vous la laissez dans la rue, dans un jardin sans la couvrir et que les chats viennent la manger, de qui est-ce la faute : des chats ou de la viande non enveloppée ?”

(ON justifie le voile comme on peut puisque ici il y a rarement des tempêtes de sable)

«Celui qui écoute de la musique risque d'être transformé en singe ou en porc»

Voilà ce qu'enseigne aux enfants l'imam de Brest, en France.(source postedeveille.ca)

– Mehdi Kabir, à la mosquée d'Aubervilliers en France:

«Le fait de dessiner un être humain ou un animal est

formellement interdit en islam. Tout dessinateur est destiné au feu de l'enfer. Et il y aura pour chaque dessin qu'il aura dessiné une âme qui le fera souffrir dans le feu de l'enfer.»

– Pour Mamadou Daffé (imam de Toulouse)« *quand vous égorgez, égorgez bien* »

– Un grand imam palestinien à la mosquée Al-Aqsa » *Grâce aux migrants musulmans, nous allons conquérir l'Europe par notre fertilité. Nous allons les fouler du pied, si Allah le veut.* »

Notez également, Monsieur le Maire, qu'à Londres, dans certains quartiers de villes allemandes ou de Bruxelles, déjà, des musulmans patrouillent dans un périmètre de plusieurs centaines de mètres autour de la mosquée pour y interdire le porc, l'alcool, la mini-jupe, et toute attitude non conforme au coran...

Fin d'année 2014, quelques barbus « déséquilibrés » jouèrent du couteau ou de l'AK47.

Janvier 2015 on a connu une gradation dans l'horreur.

C'est dingue ce que le nombre de « déséquilibrés aboyant Allah akbar» a augmenté depuis 5 ans!

Il semblerait que cette quantité de jongleurs au couteau s'accroît proportionnellement au nombre de mosquées. Mais ce n'est peut-être qu'un sentiment !

Il n'y a pas à dire, ils nous apportent une culture !

Peut-on construire une église au Maroc ou en Algérie ? non.

Qui sont ceux qui multiplient les demandes de dérogations en tout genre : des intégristes, des musulmans lambda ou les deux en même temps ?

« *L'islam, c'est l'islamisme au repos et l'islamisme, c'est l'islam en mouvement.* » (Ferhat Mehenni).

Vous trouverez un historique de l'islam sur Youtube « Comment penser l'islam » avec carte dynamique des invasions depuis le 7^e siècle au 18^e.

Recevez, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations, en espérant que par souci du vivre-ensemble, vous ne prendrez pas le risque de soumettre votre ville à un totalitarisme latent.

Merci pour nous, pour votre famille et vos descendants, de m'avoir lu.

Je signerai de mon nom lorsque nous serons en démocratie.-(la justice est plus occupée à chasser les islamo-lucides plutôt que les criminels récidivistes).